



Croisières d'exception

S'enrichir de la beauté du monde



GRANDS FLEUVES



Russie éternelle

Splendeurs de Moscou et de Saint-Pétersbourg

Du 11 au 22 juin 2020 au départ de Paris

À bord du M/S Rostropovitch



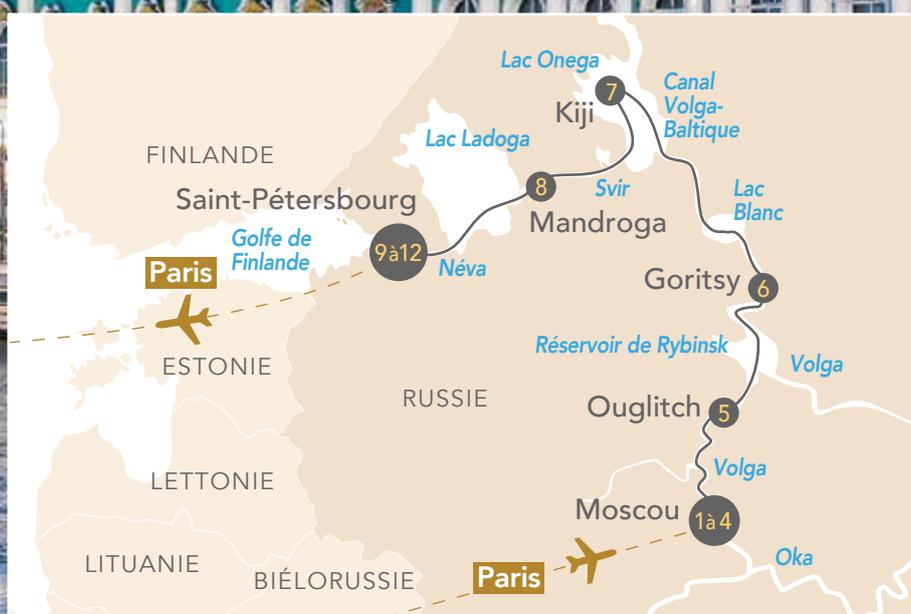
Le spécialiste des croisières **francophones** avec conférenciers



Embarquez pour la croisière au fil des fleuves entre Moscou et Saint-Pétersbourg

Croisière d'exception vous propose un superbe voyage à bord du *M/S Rotropovitch*. Vous découvrirez la Russie au fil de la Volga et de la Neva avec les intervenants de prestige, spécialistes de la Russie, que sont Alexandre Adler et Jean des Cars. Tout au long de votre croisière, vous bénéficierez d'un accompagnement francophone. Vous passerez deux jours et demi à Moscou, l'occasion de visiter le Kremlin, la galerie Tretiakov, le site de Serguiev Possad. Vous remonterez ensuite vers Ouglitch et Goritsy, poursuivrez vers Kiji, site impressionnant baigné par la lumière si particulière de la Carélie avant de gagner Mandroga, escale champêtre qui abrite un village reconstruit dans la pure tradition russe. Vous terminerez votre périple par trois journées à Saint-Pétersbourg, la ville de Pierre le Grand...

Votre itinéraire





Les points forts de votre voyage

Galerie Tretyakov - Moscou



Alexandre Adler

Vous assisterez aux conférences passionnantes données par Alexandre Adler, expert en géopolitique. Il sera présent pour toute la durée du voyage.



Jean des Cars

Jean des Cars, historien, vous parlera de Nicolas II et de la fin des Romanov, de Saint-Pétersbourg et Moscou. Il sera présent à Saint-Pétersbourg.



Un séjour terrestre à Moscou

Durant ces deux jours et demi passés à Moscou, vous aurez l'occasion de visiter le Kremlin, la galerie Tretyakov, le site de Serguiev Possad...



Un séjour terrestre à Saint-Pétersbourg

Vous découvrirez, durant trois jours, l'immense richesse de son patrimoine architectural et culturel. Vous séjournerez dans des hôtels 4* très bien situés.



Les excursions incluses

Un programme complet d'excursions est inclus dans le prix de la croisière. Elles sont toutes accompagnées par des guides francophones.



La période idéale

La croisière a lieu durant la période des nuits blanches à Saint-Pétersbourg. La ville sera baignée dans la lumière jusqu'au matin.



Un bateau 4 ancrs

Le M/S Rostropovitch est considéré comme l'un des bateaux les plus confortables navigant sur cet itinéraire. Ses cabines spacieuses sont presque toutes équipées de balcon.



Notre équipe vous accompagne

Notre équipe francophone sera à vos côtés et à votre service dès Paris.

Les durées et itinéraires des escales et des excursions sont fournis à titre indicatif et peuvent subir des modifications en raison de circonstances externes (telles que les conditions atmosphériques, les grèves, les retards des transports, les exigences opérationnelles des fournisseurs de services, la hauteur des eaux du fleuve) ; ces modifications font l'objet d'une information au client conformément aux dispositions des articles R.211-9 à 11 du Code du tourisme.

Légendes photos : Photo 3 : monument de Minin et Pozharsky, place Rouge - Moscou. Photo 4 : palais de Tsarskoye Selo - Saint-Pétersbourg. Photo 5 : clocher d'Ivan le Grand - Moscou. Photo 6 : palais de l'Ermitage - Saint-Pétersbourg. Photo de couverture : statue de Kuzma Minin et prince Dmitry Pozharsky, avec en arrière-plan la cathédrale Basile-le-Bienheureux - Moscou.



La thématique

Kremlin - Moscou

Les conférenciers*



Alexandre Adler, expert en géopolitique

Alexandre Adler est historien et expert en géopolitique, notamment de la Russie. Il est intervenu en tant qu'éditorialiste dans de nombreux médias tels que le Figaro, Courrier International, Le Monde, Le Point et Europe 1. Il a publié plusieurs ouvrages consacrés aux relations internationales, notamment *Le jour où l'histoire a recommencé* et *Le monde est un enfant qui joue*.



Jean des Cars, journaliste et écrivain

Jean des Cars est journaliste et historien expert des grandes dynasties européennes et de ses plus illustres représentants, il intervient souvent sur les chaînes de télévision, en fonction de l'actualité. Son nouveau livre *Elizabeth II, La Reine* (Perrin) est la première biographie en français illustré de la souveraine britannique qui règne depuis 66 ans. Il est également l'auteur de nombreux ouvrages tels que *La Saga des Romanov*, *Sissi ou la Fatalité* et *Eugénie, la dernière impératrice*, *Nicolas II et Alexandra : une tragédie impériale* (Perrin, 2015).

Les thèmes des conférences

Lors de ce voyage, vous bénéficierez d'un programme de conférences qui auront lieu en soirée lors de vos séjours à Moscou et Saint-Pétersbourg et durant la navigation. Le programme vous sera communiqué quotidiennement. Voici une sélection (non exhaustive) des thèmes abordés :

- Y a-t-il une stratégie de Poutine et laquelle ?
- La société russe a-t-elle changé ?
- Nicolas II et la fin des Romanov
- Saint-Pétersbourg et Moscou : deux capitales rivales

*Les invités seront présents sauf cas de force majeure.
Le programme proposé est susceptible d'être modifié.



Clôture de la colonne Alexandre - Saint-Pétersbourg



Votre itinéraire

Place Rouge - Moscou

JOUR 1 | Jeudi 11 juin

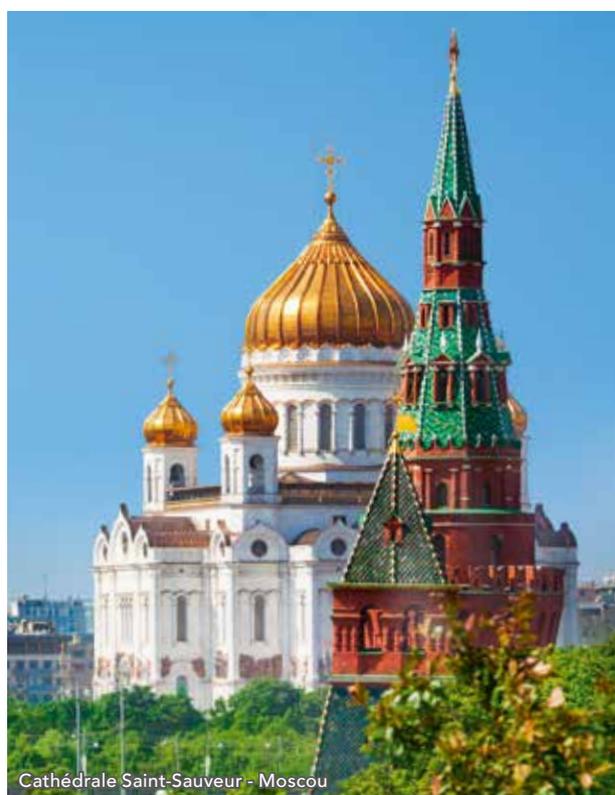
Paris/Moscou

Vous serez accueilli à l'aéroport de Paris par l'équipe de Croisières d'exception avant de prendre l'avion pour Moscou. Vous dînerez et passerez la nuit dans votre hôtel 4* normes locales.

JOUR 2 | Vendredi 12 juin

Moscou

Vous effectuerez un tour panoramique de la ville et visiterez la galerie Tretiakov qui rassemble plus de 140 000 pièces d'art russe permettant ainsi de mieux comprendre les différentes facettes de la culture de ce pays fascinant. Vous vous rendrez ensuite à la cathédrale Saint-Sauveur, construite à l'initiative d'Alexandre 1^{er} suite à la défaite de l'armée napoléonienne en Russie et démolie sous Staline. Vous déjeunerez en ville. L'après-midi sera consacré à la visite du musée Krasnaya Presnaya qui présente l'habitat russe à partir du siècle dernier, suivie d'une promenade dans l'un des marchés populaires de la ville, découvrant ainsi les produits phares de la gastronomie russe. Vous rejoindrez votre hôtel pour le dîner et pourrez ensuite assister à une conférence.



Cathédrale Saint-Sauveur - Moscou



Monastère de Novodievitchi - Moscou



Monastère - Goritsy

JOUR 3 | Samedi 13 juin

Moscou



Laure de la Trinité-Saint-Serge - Serguiev Possad

Votre matinée sera consacrée à la visite du site de Serguiev Possad. Il fait partie de l'Anneau d'or et est un des hauts lieux de la spiritualité orthodoxe russe. Il comprend un ensemble architectural grandiose dont la principale église abrite la tombe de Boris Goudounov. Après le déjeuner vous rejoindrez Moscou pour une découverte du métro dont les stations sont riches en ornements. Après un moment de temps libre dans la célèbre rue Arbat, quartier particulièrement animé de Moscou, vous découvrirez le monastère Donskoï, fondé en 1592 et bâti en bois comme une forteresse pour défendre Moscou des invasions mongoles. Reconstitué au XVII^e siècle, il est entouré de remparts crénelés en pierre rouge et couronné de 12 tours. Après cette visite, vous embarquerez à bord du M/S Rostropovitch.

JOUR 4 | Dimanche 14 juin

Moscou

Après le petit déjeuner, vous partirez visiter le Kremlin, ancienne résidence des tsars. Cette cité fortifiée, au cœur de Moscou, enferme de nombreux bâtiments civils et religieux. Vous y verrez la Cloche-reine qui pèse 200 tonnes, la place des cathédrales avec la cathédrale de l'Assomption, une des plus anciennes

églises en pierre blanche de Moscou, ou encore le tsar des canons. Vous passerez ensuite par la place Rouge, construite sous Ivan II, elle est aujourd'hui le centre historique et politique de la Russie. Enfin, vous découvrirez le célèbre Goum, somptueuse galerie commerciale édifiée au XIX^e siècle, chargée d'histoire et située sur la place Rouge. Après avoir déjeuné en ville, vous rejoindrez le bateau. Vous serez convié à un cocktail de bienvenue tandis que le bateau appareillera à destination d'Ouglitch.



Goum - Moscou

JOUR 5 | Lundi 15 juin

Ouglitch

Pendant la navigation entre Moscou et Ouglitch, le bateau empruntera l'impressionnant système d'écluses du canal de Moscou, construit sous Staline, qui permet de rejoindre la Volga, la « mère des fleuves russes ». Ouglitch, mentionnée pour la première fois en 937, est associée à toutes les grandes dates de l'histoire russe. C'est ici, notamment, que mourut en 1591, dans des conditions tragiques et mystérieuses, le Tsarévitch Dimitri, fils d'Ivan le Terrible. Vous pourrez vous promener dans l'enceinte du Kremlin, visiter l'église de Saint-Dimitri-sur-le-Sang et ses coupes bleues, puis la cathédrale de la Transfiguration reconnaissable à ses bulbes verts. Cette dernière fut édifiée en 1710, soit un an avant la promulgation du décret de Pierre le Grand interdisant de construire tout édifice en pierre hormis à Saint-Pétersbourg. Les fresques datent du début du XIX^e siècle et illustrent le Nouveau Testament.



Cathédrale de la Transfiguration - Ouglitch

JOUR 6 | Mardi 16 juin

Goritsy

Après une matinée de navigation sur la Cheksna et le lac Blanc, vous arriverez à Goritsy où vous pourrez visiter le monastère de Saint-Cyrille-du-Lac-Blanc. Fondé au XIV^e siècle par le moine Cyrille, il est l'un des plus anciens de Russie. Ses fortifications s'étendent sur plus de 2400 mètres et comportent 13 tours. Dès le début du XVI^e siècle, les princes de Moscou s'y rendent pour s'y reposer et s'y instruire, apportant avec eux les fonds nécessaires à l'agrandissement et l'embellissement du monastère. Suite à la révolution russe, le monastère fut pillé et ses résidents persécutés. Aujourd'hui, une partie du monastère a été transformée en musée d'histoire et d'architecture. Vous visiterez le musée des icônes. L'écriture d'une icône dans l'Ancienne Russie était un acte sacré. Des règles strictes régissaient autant l'iconographie elle-même que le choix des matériaux supports de l'icône et leur préparation, la substance des pigments et la technique de préparation des couleurs. Après avoir regagné le bateau, vous serez convié à un dîner russe.

JOUR 7 | Mercredi 17 juin

Kiji

Vous apprécierez un moment de détente à bord, lors de votre matinée de navigation sur le lac Onega. Après le déjeuner, vous accosterez à Kiji, petite île de Carélie, sa situation géographique et son architecture remarquable lui ont permis d'être répertoriée au patrimoine mondial de l'UNESCO. Kiji s'étire du nord au sud sur 8 kilomètres, sur à peine 1500 mètres de large. Elle est le joyau de l'architecture en bois du XVIII^e siècle. Vous pourrez admirer l'église de la Transfiguration (actuellement en restauration), ouvrage de charpente coiffé de 22 coupoles argentées (en cours de restauration), et l'église de l'Intercession, surmontée de 9 coupoles. À proximité, vous trouverez d'autres monuments religieux, un moulin à vent (le plus vieux de Russie) et des maisons en bois. Toutes ces constructions ont été bâties sans clou, ni vis, ni pièce métallique, ce qui contribue au caractère exceptionnel de cette île.



Église de la Transfiguration - Kiji



Église Saint-Dimitri-sur-le-Sang - Ouglitch



Palais de Catherine - Pouchkine

JOUR 8 | Jeudi 18 juin

Mandroga

Dans la matinée, vous aborderez Mandroga. Construit à des fins touristiques dans la pure tradition russe, ce village retrace la vie rurale du XIX^e siècle. Vous déjeunerez, si le temps le permet, en plein air au son de la musique traditionnelle et profiterez de votre temps libre pour vous promener au milieu des isbas colorées. Vous pourrez également admirer l'artisanat traditionnel local.



Isba colorée - Mandroga

JOUR 9 | Vendredi 19 juin

Saint-Pétersbourg

Cette journée sera consacrée à la somptueuse ville de Saint-Pétersbourg, vous débuterez votre visite par un tour panoramique découvrant tour à tour les palais, les places, les statues, les larges perspectives,

soigneusement restaurées à l'occasion du tricentenaire de la ville. Bâtie sur les îles du delta de la Neva, cette ville merveilleuse, qui se déclare aujourd'hui capitale culturelle de la Russie, est un enchantement pour l'amateur d'art. Vous admirerez la perspective Nevski, grande artère commerçante, l'imposante cathédrale Saint-Isaac et les colonnes Rostrales. Vous vous arrêterez pour photographier la cathédrale Saint-Nicolas-des-Marins. Vous visiterez la forteresse Pierre-et-Paul et sa cathédrale, où sont réunis tous les tombeaux des tsars depuis Pierre le Grand. Vous déjeunerez en ville puis vous visiterez l'Ermitage*, ancien Palais d'Hiver des tsars, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Il doit sa renommée internationale à ses importantes collections, 65 000 œuvres exposées dans 350 salles, datées de l'Antiquité jusqu'au XX^e siècle. Après cette visite, vous rejoindrez votre navire pour le dîner et la nuit.

*Information sur le musée de l'Ermitage : les œuvres des impressionnistes européens ne sont plus exposées dans le cadre du Palais d'Hiver (bâtiment principal du musée de l'Ermitage), elles ont été déplacées dans le bâtiment de l'État-Major de l'Empire russe.

JOUR 10 | Samedi 20 juin

Saint-Pétersbourg

Après le petit déjeuner, vous débarquerez et disposerez d'un peu de temps libre sur la célèbre perspective Nevski puis vous vous rendrez au petit musée de la



État-Major - Saint-Pétersbourg

vodka*, visite qui donnera lieu à une dégustation. Après avoir déjeuné en ville, vous visiterez le palais et le parc de Peterhof, le « Versailles russe », principale résidence d'été des tsars, idéalement situé sur le golfe de Finlande. Son parc est une merveille : jardin à la française, nombreuses fontaines étincelantes, dont la grande cascade ornée de 200 sculptures et 60 jets d'eau. Vous rejoindrez Saint-Pétersbourg en hydroglisseur et vous vous installerez dans votre hôtel 4* où vous dînez et passerez la nuit.

*À consommer avec modération, l'abus d'alcool est dangereux pour la santé.

JOUR 11 | Dimanche 21 juin

Saint-Pétersbourg

Au cours de la matinée, vous pourrez apprécier Saint-Pétersbourg sous un autre angle au cours d'une croisière sur les canaux (environ 1 h selon le niveau des eaux). Vous visiterez ensuite l'église la plus emblématique de la ville : Saint-Sauveur-sur-le-Sang-Versé dont les fresques et mosaïques sont d'une beauté saisissante. Cette église orthodoxe expose ses 7 000 m² de murs parés de jaspe et de pierres semi-précieuses. Après avoir déjeuné en ville, vous visiterez le palais de Tsarskoïe Selo, plus connu sous le nom du palais Catherine à Pouchkine. Dans ce



Cathédrale Saint-Sauveur-sur-le-Sang-Versé - Saint-Pétersbourg

palais, dessiné par Rastrelli, vous visiterez la Chambre d'ambre, joyau inestimable. Cette salle a été inaugurée en 2003 après un travail minutieux de reconstitution des panneaux d'ambre qui dura plus de vingt ans. Vous vous promènerez ensuite dans les jardins du parc avant d'assister à un splendide spectacle folklorique. Vous serez de retour à l'hôtel pour le dîner.

JOUR 12 | Lundi 22 juin

Saint-Pétersbourg/Paris

Après le petit déjeuner, vous serez transféré à l'aéroport afin de prendre votre vol retour pour Paris.



Canaux - Saint-Pétersbourg

Informations importantes

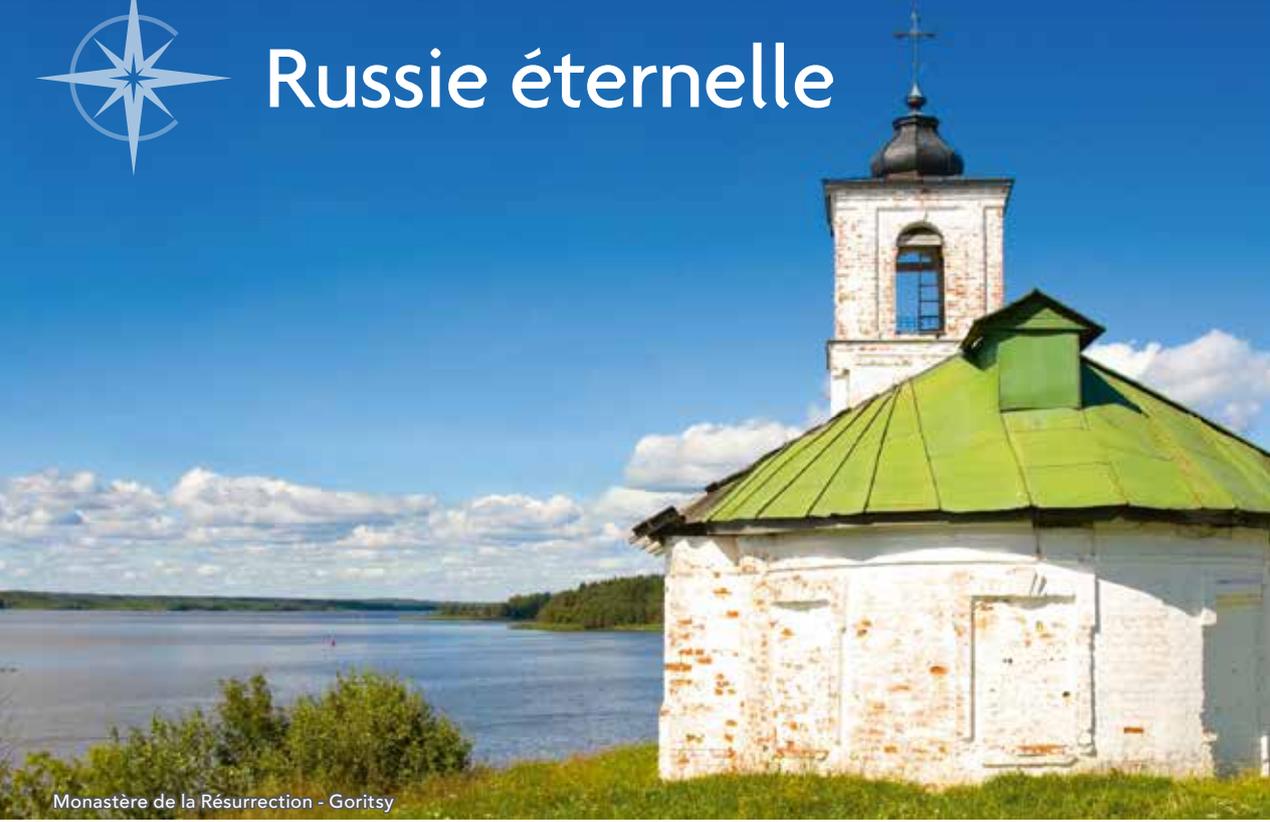
- Cette croisière requiert une bonne condition physique. Dans le programme, plusieurs visites nécessitent de longues stations debout et des déplacements à pied vers les sites.
- Des impératifs de navigation : météorologie, passages des écluses... peuvent perturber l'itinéraire, voire, pour des raisons de sécurité, entraîner la suppression d'escales. Cependant, ces cas restent extrêmement rares.
- Pour des raisons de sécurité, la compagnie et le commandant sont seuls juges pour modifier l'itinéraire de la croisière.
- Pour la croisière sur les canaux à Saint-Pétersbourg, selon la hauteur des eaux de la Néva, certains canaux ne sont pas toujours accessibles (durée de la croisière : 45 minutes à 1 heure).
- Dans les petites villes de province, les autocars peuvent être de confort sommaire.
- Selon les jours de fermeture des sites et musées, l'ordre des visites ainsi que des spectacles peut être inversé.
- Les autorités russes peuvent décider de façon inopinée de fermer certains sites ou musées. Nous vous proposerons, dans ce cas, une alternative.
- Certains lieux de visite sont soumis à de hauts niveaux de sécurité (le Kremlin, par exemple, est à la fois un lieu touristique mais

aussi le centre du pouvoir russe). Nous nous dégageons de toute responsabilité en cas de fermeture imprévue et nous nous engageons à faire le maximum pour assurer des visites de remplacement. De fréquents embouteillages à Moscou et à Saint-Pétersbourg, dus à une circulation intense, peuvent perturber le déroulement de certaines excursions.

- En fonction de l'horaire de votre vol retour en France, vous aurez la possibilité de déjeuner au centre-ville le dernier jour avec un supplément.
- Nous vous rappelons que les horaires des vols ne sont pas garantis et qu'ils ne sont connus que quelques jours avant le départ. Les vols au départ de Paris peuvent être amenés à effectuer une escale à l'aller et/ou au retour. Pour les acheminements, nous vous conseillons vivement de choisir des billets modifiables et remboursables.
- Les horaires de départ à l'aller comme au retour peuvent être tôt le matin ou tard le soir, et il convient à chacun de prendre ses dispositions par rapport aux éventuels frais supplémentaires (hôtels, transferts, etc.). Si en raison des horaires imposés par les transporteurs, la première ou la dernière journée de votre séjour se trouvait écourtée par une arrivée tardive ou un départ matinal, aucun remboursement ne pourrait avoir lieu.



Russie éternelle



Monastère de la Résurrection - Goritsy



Poupées russes - Moscou



Palais d'Hiver des tsars - Saint-Petersbourg



Station de métro Komsomolskaya - Moscou



Kremlin - Moscou



Chambre d'ambre, Tsarskoïe Selo - Saint-Petersbourg



Cathédrale Saint-Nicolas-des-Marins - Saint-Petersbourg



Cascade de Peterhof - Saint-Petersbourg

a sélectionné pour vous le *M/S Rostropovitch*,
un bateau spacieux et confortable



CroisiEurope est un armateur français basé à Strasbourg. Leader européen de la croisière fluviale, la compagnie doit sa renommée internationale à son sérieux, à son dynamisme, à son sens de l'innovation et à la qualité de ses services.

Les points forts du navire

- ▶ Toutes les cabines offrent une vue panoramique sur les somptueux paysages
- ▶ De nombreuses activités ou animations sont proposées à bord : concerts de musique classique et de romances russes, cours de russe et de chants russes...
- ▶ Un pont soleil est aménagé avec fauteuils et transats
- ▶ Un magnifique salon panoramique est situé à l'avant du bateau

Les espaces à bord



Atrium



Hall



Restaurant Symphony

La gastronomie

- ▶ La cuisine fait aussi partie du voyage. Vous dégusterez à bord des spécialités russes et internationales.



Restaurant



Suggestion de plat

Photos non contractuelles.

Les cabines

Toutes les cabines sont extérieures, avec fenêtre panoramique ou balcon, et équipées d'installations privées (air conditionné, lit double ou deux lits séparables, TV, réfrigérateur, radio, téléphone, sèche-cheveux et coffre-fort).



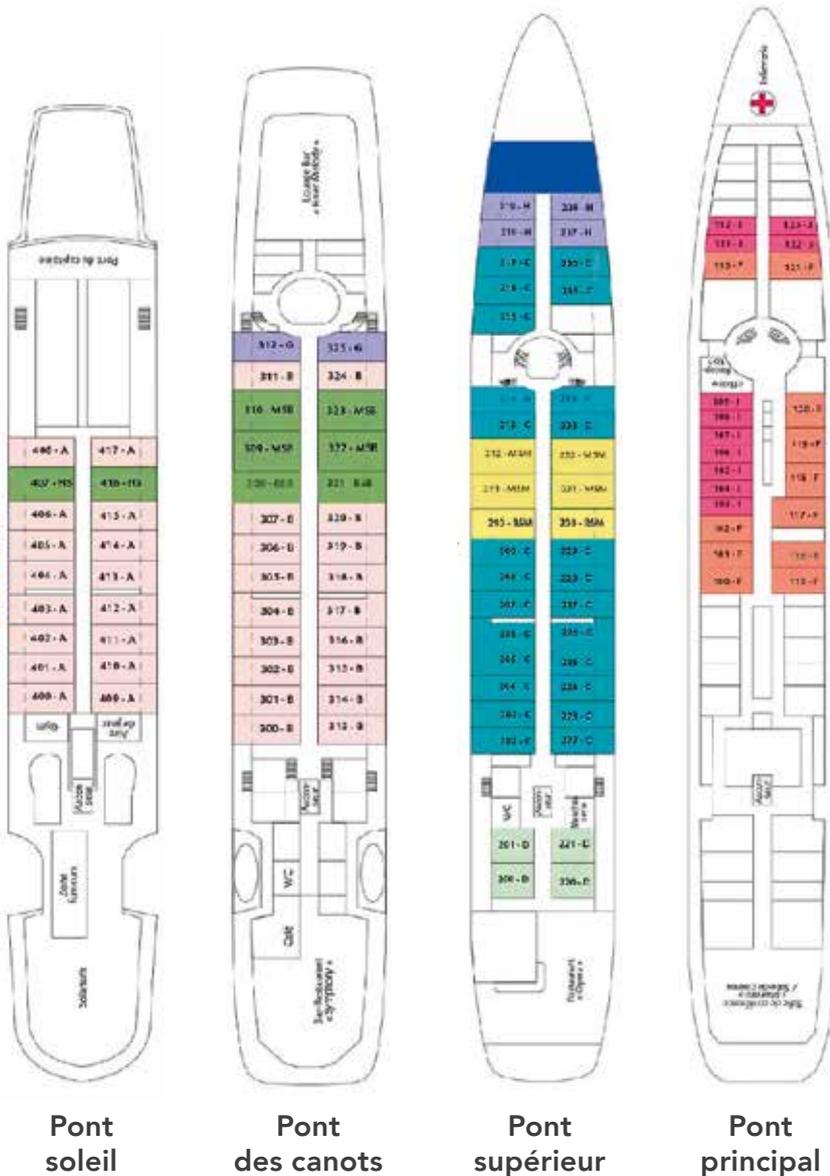
Cabine Deluxe avec fenêtre/19 m²



Cabine Deluxe avec balcon/16 m²

Photos non contractuelles.

Le plan du bateau *M/S Rostropovitch*



Catégories de cabines proposées dans le cadre de cette croisière :

- Cabine double avec fenêtre, sans balcon
Pont principal (F)
19 m²
- Junior suite sans balcon
Pont supérieur (D)
- Cabine standard sans balcon
Pont principal (I et J)
- Cabine standard avec balcon
Pont des canots (G)
et pont supérieur (H)
- Deluxe avec balcon
Pont supérieur (C)
16 m²
- Deluxe avec balcon
Ponts soleil (A)
et des canots (B)
16 m²
- Suite Bolchoï avec balcon
Pont supérieur (BSM)
19 m²
- Suite Marinski et suite Hermitage avec balcon
Ponts des canots (MSB)
et soleil (HS)
21 m²

Pour les autres catégories, nous consulter au 01 75 77 87 48.

Vous pouvez visualiser ce plan du navire en plus grand sur internet : www.croisieres-exception.fr/rostopovitch

Croisières d'exception est une agence **spécialisée dans la création de croisières francophones haut de gamme avec conférenciers.**



Depuis sa création en 2012, Croisières d'exception conçoit et met en œuvre des croisières **fluviales et maritimes** au **départ de France** vers les plus belles destinations du monde, désormais sur tous les continents.

Plusieurs milliers de voyageurs nous ont honorés de leur confiance en naviguant en notre compagnie et celle de plus de **150 personnalités émérites**, telles que des historiens, naturalistes, anciens ambassadeurs, spécialistes des arts, journalistes, grands musiciens... selon la croisière choisie.



Le partage d'une vision du voyage et de valeurs fortes

Notre **vision** s'exprime à travers notre signature : **s'enrichir de la beauté du monde**, c'est revenir chez soi avec un petit « supplément d'âme » qui est l'essence même du voyage selon nous. Cette vision nous est chère pour créer des croisières fondées sur le plaisir de **découvrir**, **d'apprendre** et de **partager** en profitant du **plaisir d'être ensemble**. **Amour du voyage, professionnalisme, bienveillance et esprit de partage** sont les valeurs qui nous guident chaque jour pour y parvenir.

L'équipe Croisières d'exception



Les atouts de Croisières d'exception

Nous avons développé un savoir-faire unique afin de vous permettre de :

- **Voyager sur des bateaux haut de gamme soigneusement sélectionnés**, entièrement ou en partie privatisés grâce à nos partenariats avec les plus grands armateurs du monde.



Queen Mary II



Royal Clipper



Amazon Dream

- **Partir depuis la France**, accueilli par une équipe chaleureuse et attentionnée, présente à vos côtés durant toute votre croisière.
- **Découvrir les pays traversés aux périodes de l'année les plus propices**, à travers des itinéraires soigneusement choisis pour **découvrir pleinement leurs attraits**, en alternant harmonieusement périodes de navigation et escales sur terre.
- **Profiter d'un programme de croisière de qualité en français** avec des accompagnateurs, des intervenants, des guides et d'autres passagers **francophones** :
 - Un programme exclusif de conférences et/ou de concerts privés pour nos croisières Musicalia, donné par des personnalités réputées dans leur domaine.
 - Des visites et excursions en compagnie de guides sélectionnés, fins connaisseurs des pays visités.

Un acteur reconnu dans le monde de la croisière



Croisières d'exception - immatriculée chez **ATOUT France** (licence N° IM075150063) - est affiliée aux deux principaux organismes professionnels du secteur du voyage (**EDV, SETO**) et bénéficie d'une garantie financière chez **APST** ainsi que d'une assurance **HISCOX**. Plusieurs prix et récompenses récentes témoignent de la reconnaissance de la profession envers la qualité de notre offre.



Meilleure agence groupe de France **2017 et 2018**

Celebrity Cruises



Finaliste des Victoires du Tourisme **2018** dans la catégorie « Croisières »

Le Quotidien du Tourisme



Croisi d'Or du meilleur partenaire thématique **2019**

CroisiEurope





Russie éternelle

Spendeurs de Moscou et de Saint-Pétersbourg

Du 11 au 22 juin 2020

12 jours - 11 nuits sur place, au départ de Paris

À bord du M/S Rostropovitch

Un voyage organisé par  **Croisières d'exception**

À partir de

4 990 €/pers.*

*Prix par personne en cabine double standard sans balcon (Cat. I et J) incluant les vols en classe économique de Paris à Moscou et de Saint-Pétersbourg à Paris, la pension complète du dîner du 1^{er} jour au petit déjeuner du dernier jour, les boissons comme indiqué dans « nos prix comprennent », les conférences, les excursions, les pourboires au personnel de bord et les taxes aériennes et portuaires.

Prix au départ de Paris* (prix TTC par personne)

	Occupation double	Occupation simple*
Cabine standard sans balcon - Cat. I et J	4 990 €	7 190 €
Cabine standard avec balcon - Cat. H et G	5 290 €	7 590 €
Cabine double avec fenêtre sans balcon - Cat. F	5 490 €	7 990 €
Junior suite sans balcon - Cat. D	5 790 €	8 290 €
Deluxe avec balcon - Cat. C	5 990 €	8 590 €
Deluxe avec balcon - Cat. A et B	6 290 €	8 990 €
Suite Bolchoï avec balcon - Cat. BSM	6 790 €	-
Suite Marinski et suite Hermitage avec balcon - Cat. MSB et HS	9 990 €	-

* Si vous partez d'une autre ville, nous pouvons vous proposer une solution d'acheminement avec supplément, nous consulter. Si vous souhaitez voyager plus confortablement, Croisières d'exception est en mesure de vous permettre de voyager en classe Premium (lorsque la classe est proposée par le transporteur) ou bien en classe Affaires avec supplément, nous consulter.

Nos prix comprennent :

Le transport aérien en classe économique de Paris à Moscou et de Saint-Pétersbourg à Paris sur vols spéciaux ou vols réguliers avec ou sans escales (Air France, Aeroflot) | Les transferts de l'aéroport à l'hôtel le jour 1 et de l'hôtel à l'aéroport le dernier jour | 2 nuits à Moscou et 2 nuits à Saint-Pétersbourg en hôtel 4* normes locales | Votre cabine dans la catégorie choisie | La croisière en pension complète du dîner du 1^{er} jour au petit déjeuner du dernier jour | Les boissons sur la base du forfait prévu : eau, 1 verre de vin ou 1 soda ou 1 bière, 1 café ou 1 thé par personne et par repas | Le dîner du Commandant | Les conférences | Les excursions mentionnées au programme, les pourboires au personnel de bord | L'assurance assistance/rapatriement | Les taxes aériennes et portuaires.

Nos prix ne comprennent pas :

Les déjeuners du jour 1 et du jour 12 | Le visa russe obligatoire (frais de visa : 115 € par personne. Si vous souhaitez avoir votre visa en formule express ou pour tout visa réalisé à partir de J-45 du départ, il vous sera facturé 215 €/pers.) au 7 mai 2019 | Les visas et les passeports, sauf dans le cas de visa fait en express, vous seront remis par votre accompagnateur à l'aéroport le jour du départ | Les boissons autres que celles mentionnées dans « Nos prix comprennent » | L'assurance optionnelle multirisque (5 % du montant du voyage) ou l'assurance optionnelle annulation bagages (3,9 % du montant du voyage) | Les dépenses personnelles | L'acheminement depuis et vers votre domicile à l'aéroport de Paris.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du Code du tourisme. Vous bénéficiez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le Code du tourisme. Croisières d'exception sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, Croisières d'exception dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable. Pour plus d'informations sur les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 : Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : <http://bit.ly/codetourisme>.

• **Réservations et règlement :** les réservations sont considérées fermes à réception du versement d'un acompte à la commande de 30 % du montant du voyage par personne. Un second versement de 30 % est à effectuer à 120 jours du départ (soit le 12/02/2020). Le solde du voyage est à régler 90 jours du départ (soit 13/03/2020).

• **Conditions d'annulation/Frais d'annulation de la croisière de la croisière Russie éternelle, catégorie « Fleuves destinations lointaines » :** toute annulation doit s'effectuer par écrit par courrier recommandé avec accusé de réception envoyé à Croisières d'exception 77 rue de Charonne 75011 Paris. Pour le calcul des frais d'annulation, il sera pris en compte la date de réception du courrier adressé par le client. Toute annulation, quelle que soit la raison, entraînera la retenue par l'organisateur des frais suivants :

Pour la partie terrestre et croisière :

- 10 % plus de 121 jours avant la date de départ
- 25 % entre 120 et 76 jours avant la date de départ
- 50 % entre 75 et 46 jours avant la date de départ
- 100 % à partir de 45 jours avant la date de départ

Pour la partie transport et préacheminement : toute annulation encourra des frais d'annulation, comme stipulés par les termes du billet de transport confirmé sur la base des règles de la compagnie de transport. Les frais d'annulation seront validés sur la confirmation de commande.

Pour la partie assurance : l'assurance n'est pas remboursable après la souscription.

Comment réserver

- Remplissez le contrat de vente ci-joint, signez le et renvoyer un exemplaire par courrier à : **Croisières d'exception**
77 rue de Charonne
75011 Paris
- ou scannez-le pour l'adresser par e-mail à : **contact@croisieres-exception.fr**
- ou appelez le : **01 75 77 87 48**

Du lundi au vendredi de 9 heures à 19 heures et le samedi de 9 heures à 13 heures.

Formalités (pour les ressortissants français) :

Pour effectuer cette croisière vous devez être en possession d'un passeport valable 6 mois après la date de retour du voyage et d'un visa qui sera émis avant votre départ (frais de visa : 115 € par personne. Si vous souhaitez avoir votre visa en formule express ou pour tout visa réalisé à partir de J-45 du départ, il vous sera facturé 215 €/pers.) au 7 mai 2019. Votre passeport doit disposer de 4 pages vierges en vis-à-vis côte à côte pour y apposer le visa. (Autres nationalités : nous consulter).

L'agence Croisières d'exception ne pourra pas être tenue comme responsable pour tout refus d'entrée dans les pays visités lors de ce voyage.

Cette croisière est organisée par Croisières d'exception - SARL au capital de 10 000 € - RCS Paris 789 290 285 - RC HISCOX 12, quai des Queyries - CS 41177 33072 Bordeaux - Code APE : 7911Z - Garantie financière : APST - Licence n° IM075150063 - Les intervenants seront présents à bord sauf cas de force majeure - Programme garanti à partir de 40 inscrits - Création graphique : www.nuitdepleine lune.fr - Photos : © Adobe Stock, © Fotolia, © iStock, © Shutterstock, © CroisiEurope et © Croisières d'exception.

Croisière (reporter le nom de la croisière choisie) :

Au départ de : **Date de départ :** / / **Date de retour :** / /

..... **jours /** **nuits sur place** (reporter les durées inscrites en haut de la dernière page de la brochure)

Information précontractuelle : les informations qui vous ont été données dans nos brochures et sur notre site font partie intégrante du présent contrat et ne peuvent être modifiées que dans les conditions prévues à l'article L 211-9 du Code du tourisme. Vous reconnaissez avoir pris connaissance de l'ensemble de cette information précontractuelle avant la signature du contrat de vente. Ces informations sont reprises dans le présent contrat. Nous invitons le voyageur à conserver une copie du contrat de vente avant de le transmettre à Croisières d'exception. En cas de transmission électronique (internet), vous reconnaissez que ce contrat vous est transmis sur un support durable et que vous pouvez imprimer en deux exemplaires et conserver.

Cette croisière est organisée par Croisières d'exception - SARL capital de 10000 € - RCS Paris 789 290 285 - 77 rue de Charonne 75011 Paris - RC HISCOX 12, quai des Queyries 33072 Bordeaux - APE : 7911Z - Contrat d'assurance Assurinco RCP n° 02 47 326 - Garantie financière : APST 15 avenue Carnot 75017 Paris pour un montant de 350 000 € - Licence n° IM075150063.

Pour réserver et vous engager définitivement, merci de renvoyer ce document complété et signé :

Par e-mail (scanné) : contact@croisieres-exception.fr - **Par courrier :** Croisières d'exception - 77 rue de Charonne - 75011 Paris

1. RENSEIGNER LE FORMULAIRE D'IDENTIFICATION

Attention : les informations demandées ci-dessous doivent être celles qui figurent sur les documents d'identité qui vous serviront au voyage.

1 ^{er} PASSAGER	2 ^e PASSAGER
<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M. Nom :	<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M. Nom :
Prénom :	Prénom :
Né(e) le : [][] [][] [][][][] à :	Né(e) le : [][] [][] [][][][] à :

Afin de mieux vous servir, si vous avez une information médicale : régime, assistance, traitement à suivre, et que vous souhaitez nous la transmettre pour faciliter votre voyage, merci de nous l'indiquer ci-dessous (en cas de besoin, nous vous ferons parvenir le formulaire approprié à votre demande) :

.....

.....

.....

Formalités pour les ressortissants français : Pour effectuer ce voyage, vous devez vous conformer aux formalités administratives et/ou sanitaires nécessaires à l'exécution du voyage (carte d'identité, passeport, visa, vaccination...) indiquées pour chaque croisière dans la brochure. Pour les autres nationalités, nous consulter.

VOS COORDONNÉES
Adresse :
Code postal : [][][][][][] Ville :
Tél. : [][][][][][][][][][] E-mail :

2. CONNAÎTRE MES DROITS EN TANT QUE PASSAGER CROISIÈRES D'EXCEPTION

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du Code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le Code du tourisme. Croisières d'exception sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, Croisières d'exception dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable. Pour plus d'informations sur les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 : Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : <http://bit.ly/codetourisme>.

Toute réclamation éventuelle doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à Croisières d'exception dans un délai de 10 jours à compter de la fin du séjour, le cachet de la poste faisant foi. À défaut de réponse satisfaisante, le client peut saisir le médiateur du tourisme et du voyage, dont les coordonnées et les modalités de saisie sont disponibles sur le site : www.mtv.travel.

Pendant votre croisière, nos accompagnateurs seront joignables 24 h/24. Leurs numéros de téléphone vous seront communiqués dans le carnet de voyage.

3. CHOISIR MES PRESTATIONS ET MON ASSURANCE

Vous reconnaissez avoir pris connaissance, dans la brochure du voyage, du détail des prestations de transport et hôtelières proposées dans le cadre de la croisière ainsi que des 3 compagnies aériennes susceptibles d'opérer les vols.

Merci de reporter ci-dessous le choix des différentes prestations que vous retenez pour votre voyage (en vous référant à la brochure de la croisière).

Voyagez-vous ? seul en cabine individuelle à deux en cabine double en cabine partageable (cf. article VIII des CGV page 4).

Votre catégorie de cabine :

Souhaitez-vous des prestations complémentaires ? (Se reporter à la brochure pour visualiser les différentes prestations possibles.

Exemples : pré-acheminement de province, supplément classe affaire, forfait excursions, excursions hors forfait, frais de visa...)

Prestation complémentaire 1 :

Prestation complémentaire 2 :

Prestation complémentaire 3 :

Prestation complémentaire 4 :

Prestation complémentaire 5 :

Assurances facultatives : Croisières d'exception vous propose une assurance optionnelle multirisque (5% du montant du voyage) applicable sur l'ensemble du voyage, contrat Mutuaide n° 4872 (SA Mutuaide Assistance Filiale du Groupe GROUPAMA, 8-14 avenue des Frères Lumières - 94360 Bry-sur-Marne - 383 974 086 R.C.S CRETEIL) ou une assurance optionnelle annulation bagages (3,9 % du montant du voyage) contrat N°4847. Le contrat d'assurance avec le détail des conditions est consultable, avant signature du présent contrat, sur notre site ou sur simple demande au 01 75 77 87 48. Un dépliant précisant les garanties sera également joint à votre facture si vous y souscrivez. L'assurance multirisque est non remboursable après la souscription.

- Je souhaite souscrire à l'assurance optionnelle multirisque : 5 % du montant du voyage.
- Je souhaite souscrire à l'assurance optionnelle annulation bagages : 3,9 % du montant du voyage.
- Je ne souhaite pas souscrire à une assurance optionnelle.

4. CALCULER LE PRIX DE MON VOYAGE

Vos prestations	Prix/pers.
Cabine/pers. €
Réduction applicable*/pers. Code réduction : €
Prestation complémentaire 1 : €
Prestation complémentaire 2 : €
Prestation complémentaire 3 : €
Prestation complémentaire 4 : €
Prestation complémentaire 5 : €
Total hors assurance/pers. €
Assurance optionnelle 5 % ou 3,9 % du « Total hors assurance » €
Nombre de personnes (1 ou 2)	X.....
Montant dû €

*Réduction applicable : si vous disposez d'un bon de réduction, merci d'indiquer ci-contre la réduction à laquelle vous avez droit.

5. PRENDRE CONNAISSANCE ET ACCEPTER LES CONDITIONS D'ANNULATION

Les conditions d'annulation sont spécifiques à chaque croisière et figurent dans les conditions générales de vente (article X page 4) ainsi que sur notre site internet.

Je déclare les accepter et les avoir portées à la connaissance des autres personnes inscrites, qui les ont également acceptées.

Les annulations doivent être adressées au plus tôt par courrier recommandé avec accusé de réception à :

Croisières d'exception - 77 rue de Charonne - 75011 Paris ou par e-mail à contact@croisieres-exception.fr

Le calcul des frais d'annulation sera pris en compte à compter de la date de réception du courrier.

I - PRIX

Les prix indiqués dans cette brochure ont été établis sur la base des données économiques connues à la date d'édition de la brochure. Les prix sont calculés de manière forfaitaire incluant une série de prestations décrites dans chaque programme présenté. Ils sont basés sur un certain nombre de nuits qui ne correspondent pas nécessairement à un nombre déterminé de journées entières. Si en raison des différentes contraintes imposées par les transporteurs la première et la dernière journée se trouvaient écourtées par une arrivée tardive ou un départ matinal, aucun remboursement ne pourrait avoir lieu. La durée du séjour s'entend du jour du départ au jour d'arrivée du retour en France.

II - LES PRIX COMPRENNENT

Les prix comprennent explicitement toutes les prestations indiquées dans chaque descriptif des programmes. Ils sont calculés sur la base d'une chambre (ou cabine) double. L'occupation d'une chambre ou cabine individuelle donne lieu à l'acquittement d'un supplément ou d'un tarif spécifique proposé selon les disponibilités au moment de l'inscription. Nos forfaits incluent certaines prestations, comme les taxes aériennes, les taxes portuaires ou les visas, dont nous ne sommes que les collecteurs. En cas de réajustement inopiné, nous nous verrons contraints de les répercuter – à la hausse ou à la baisse – et ce plus de 21 jours avant la date de départ.

III - RÉVISION DES PRIX

Les prix proposés dans les brochures sont établis sur la base des conditions économiques connues à la date d'édition des brochures. Ils peuvent être révisés à la hausse comme à la baisse en cas de variation substantielle de ces conditions et en application des articles L 211-12 et L 211-13 du Code du tourisme. Les éventuelles modifications de prix sont communiquées au plus tard 20 jours avant la date de départ.

IV - NAVIGATION

Les horaires des escales ne sont donnés qu'à titre indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle. À bord des bateaux, seul le commandant de bord en charge de la sécurité des passagers est habilité à définir les conditions de la navigation. La navigation prévue à l'origine peut être modifiée en fonction de différents facteurs comme le brouillard, l'insuffisance du niveau des eaux ou a contrario la montée excessive du niveau des eaux. Dans ces divers cas, la navigation peut accuser des retards, ou le commandant peut même être amené à supprimer des escales prévues, ces mesures étant toujours prises avec comme finalité la préservation de la sécurité des passagers. Toute modification d'itinéraire imputable à ces conditions ne pourra donner lieu à une quelconque indemnisation. En revanche, l'organisateur s'efforcera, si les conditions le permettent, d'élaborer un programme de substitution en employant si besoin un autre type de transport.

V - DÉNOMINATION DES BATEAUX

Les noms des bateaux et des hôtels sont donnés à titre indicatif. Des bateaux et des hôtels peuvent être substitués à d'autres à la condition expresse qu'ils soient de la même catégorie ou, le cas échéant, d'une catégorie supérieure. La substitution d'un bateau par un autre peut être opérée soit à la suite d'une avarie technique empêchant la navigation, soit par la vente du bateau opérée par le propriétaire.

VI - THÉMATIQUE ET CONFÉRENCIERS

En cas d'empêchement de dernière minute, d'impossibilité de calendrier ou de toute autre cas de force majeure, Croisières d'exception pourra modifier le programme des intervenants prévu sur la croisière thématique. De même, les conférences et les ateliers cités dans la brochure sont mentionnés à titre indicatif et pourront être modifiés pendant la croisière.

VII - TRANSPORTS INTERNATIONAUX

Conformément aux articles R 211-15 à R 211-19 du Code du tourisme, il vous est précisé dans l'information précontractuelle qui vous est due dans nos brochures et sur notre site une liste maximale de 3 transporteurs, dans laquelle figure le transporteur effectif, pour chaque tronçon de vol. Dès que la compagnie aérienne est connue, elle vous est communiquée par écrit ou par voie électronique ; en cas de modification après la signature du contrat de vente, l'identité du ou des transporteurs aériens est transmise au plus tard avant l'enregistrement.

Nos programmes sont prévus soit sur vols réguliers directs ou avec escales, soit sur vols affrétés directs ou avec escales intermédiaires. En cas de vols affrétés, nous n'avons recours qu'aux compagnies aériennes dûment autorisées par la Direction de l'aviation civile française. Les horaires des vols peuvent subir des modifications y compris en dernière minute. Ils n'ont pas de valeur contractuelle. En cas de correspondance, nous ne saurions substituer notre responsabilité à celle des transporteurs. Toute place non utilisée à l'aller ou au retour ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement. Enfin nous nous réservons le droit de remplacer un transporteur par un autre et de modifier le type d'appareil. Des changements d'aéroport à Paris peuvent se produire (Roissy ou Orly) sans que nous soyons tenus pour responsables des frais éventuels occasionnés.

VIII - CABINE PARTAGEABLE

Dans le cas où le client voyageant seul désire souscrire à l'option d'une cabine partageable avec un autre client, lui permettant de bénéficier du tarif couple, il s'engage à accepter son copartageant, quelle que soit l'identité de ce dernier, à condition qu'il soit du même sexe. Cette option est irrévocable, sauf application des conditions d'annulation prévues aux présentes conditions générales. Chaque client copartageant doit pouvoir justifier d'une attestation d'assurance responsabilité civile.

IX - APTITUDE AU VOYAGE & HANDICAP

Le voyageur déclare qu'il est apte à voyager selon l'itinéraire de la croisière envisagée, et que son état n'affectera pas la sécurité ou le confort du navire et des autres voyageurs, en accord avec les lois internationales, européennes et nationales. Il pourra, si nécessaire, être exigé, lors de la réservation, la présence d'une personne accompagnante capable de fournir l'assistance nécessaire à la personne handicapée ou à mobilité réduite, ou être proposé une croisière en remplacement. Compte tenu des difficultés inhérentes à certaines de nos croisières, il est expressément rappelé aux voyageurs en situation de maladie ou d'handicap, physique ou psychique, de leur devoir de consulter un médecin afin de s'assurer de leur capacité à entreprendre la croisière. Tout voyageur dont la condition physique et/ou psychique pourrait affecter son aptitude à entreprendre la croisière doit en informer le vendeur et présenter un certificat médical au moment de la réservation ou bien avant la date de départ si l'affection intervient après la date de réservation. À défaut pour le voyageur d'avoir rempli son obligation d'information préalable quant à son état de santé, Croisières d'exception, le commandant du navire et les transporteurs se réservent le droit de lui refuser l'embarquement dès lors que son état de santé ne serait pas compatible avec les règles de sécurité applicables et les réglementations propres à la zone de navigation, ou nécessiterait des soins qui ne seraient pas en mesure de lui être fournis, ou si la conception du navire, les infrastructures et les équipements des ports rendent l'embarquement ou le débarquement et le transport du voyageur concerné impossible dans des conditions de sécurité satisfaisantes, pour sa propre sécurité ou la santé et la sécurité des autres voyageurs et membres d'équipage. Lorsqu'un voyageur se voit refuser le droit à l'embarquement en raison de son inaptitude à entreprendre la croisière, ni Croisières d'exception, ni le transporteur ou le vendeur ne sont tenus pour responsables envers le voyageur.

En application du Règlement européen n° 1107/2006 du 05/07/2006, Croisières d'exception fait ses meilleurs efforts pour garantir l'accessibilité des navires aux personnes handicapées ou à mobilité réduite et s'engage à informer et à conseiller le voyageur, personne handicapée ou à mobilité réduite, dans la mesure où le voyageur en fait la demande expresse lors de la réservation.

Toute pathologie exigeant la prise d'un traitement et/ou un suivi médical et/ou l'utilisation d'un équipement médical devra être portée à la connaissance du vendeur, au moment de la réservation ou, si la maladie survient après la réservation, au plus tard avant la date de départ. Le voyageur est responsable de tout traitement médical pour lui et les voyageurs sous sa responsabilité légale. Tout voyageur doit s'assurer qu'il dispose d'une couverture d'assurance médicale adaptée.

Certains débarquements s'effectuent en chaloupe et certaines excursions en bateau pneumatique et peuvent ne pas convenir aux personnes à mobilité réduite ou ayant un handicap. Croisières d'exception attire l'attention du

Voyageur sur sa nécessaire aptitude à pouvoir accéder par ses propres moyens à la chaloupe ou au bateau pneumatique en toute sécurité.

X - ACOMPTE ET PAIEMENT DU SOLDE DU VOYAGE

L'inscription est subordonnée au versement d'un acompte de 30% sur le prix du programme, sauf dispositions particulières. Un second versement de 30% est à effectuer à 120 jours du départ. Le solde du voyage est à régler à 90 jours du départ, sans rappel, à la date de remise des documents de voyage. En cas de non-paiement du solde, Croisières d'exception se réserve le droit de reprendre la cabine dont le paiement n'a pas été soldé, et d'en disposer. Ce droit n'a pas de caractère automatique (le cas échéant Croisières d'exception pourra envoyer un rappel de l'échéance et conserver la cabine au profit du passager). Le passager dont la cabine a été reprise ne pourra pas s'en prévaloir comme d'une annulation vis-à-vis de l'assurance. Les retenues d'annulation prévues plus loin restent dues. Pour toute inscription à moins de 90 jours du départ, le paiement de la totalité du voyage est dû lors de la réservation. Les primes d'assurances annulation ou voyage ne sont jamais remboursables quelle que soit la date d'annulation.

XI - ANNULATIONS, MODIFICATIONS D'INSCRIPTION

Toute annulation doit être notifiée au plus tôt à Croisières d'exception par lettre recommandée avec accusé de réception. Toute annulation émanant du client entraîne la retenue de frais conformément aux conditions d'annulation mentionnées sur la confirmation de commande et aux primes d'assurances soit :

- **Pour les croisières « Nature & explorations » :**
Amazonie, Antarctique, Galápagos, Groenland, Norvège Aurores Boréales, Pôles, Spitzberg...
15 % plus de 181 jours avant la date de départ
30 % entre 180 et 121 jours avant la date de départ
50 % entre 120 et 91 jours avant la date de départ
100 % à partir de 90 jours avant la date de départ
 - **Pour les croisières sur les fleuves en Europe :**
Danube, Douro, Guadalquivir, Rhin...
10 % plus de 121 jours avant la date de départ
25 % entre 120 et 76 jours avant la date de départ
50 % entre 75 et 46 jours avant la date de départ
80 % entre 45 et 16 jours avant la date de départ
100 % à partir de 15 jours avant la date de départ
 - **Pour les croisières sur les fleuves « Destinations lointaines » :** Birmanie, Mékong, Saint-Laurent...
10 % plus de 121 jours avant la date de départ
25 % entre 120 et 76 jours avant la date de départ
50 % entre 75 et 46 jours avant la date de départ
100 % à partir de 45 jours avant la date de départ
 - **Pour les croisières « Grandes destinations » :**
Australie Nouvelle-Zélande, Japon, Canada, Nouvelle-Angleterre, Panama Costa Rica, Patagonie, Saint-Pierre et Miquelon, Transatlantique...
5 % plus de 121 jours avant la date de départ
25 % entre 120 et 76 jours avant la date de départ
50 % entre 75 et 46 jours avant la date de départ
80 % entre 45 et 16 jours avant la date de départ (pour les partageables 100 % entre 45 et 16 jours avant le départ)
100 % à partir de 15 jours avant la date de départ
 - **Pour les croisières maritimes en Europe :**
Cap Nord, Méditerranée...
5 % plus de 121 jours avant la date de départ
15 % entre 120 et 76 jours avant la date de départ
30 % entre 75 et 31 jours avant la date de départ
80 % entre 30 et 16 jours avant la date de départ (pour les partageables 100 % entre 30 et 16 jours avant le départ)
100 % à partir de 15 jours avant la date de départ
- Pour la partie transport :** toute annulation encourra des frais d'annulation, comme stipulés par les termes du billet de transport confirmé sur la base des règles de la compagnie. Les frais d'annulation seront validés sur la confirmation de commande.
- Pour la partie excursions et extension optionnelles :** à partir de 90 jours avant la date de départ : 100 % de frais d'annulation.

Pour la partie assurance : l'assurance n'est pas remboursable après la souscription.

Le passager qui annule dans la période correspondant à 100 % de frais d'annulation par rapport à la date de départ ou bien qui abandonne le voyage en cours de route pour quelque raison que ce soit n'a droit à aucun remboursement et doit payer le prix dans son intégralité. Pour le calcul des frais d'annulation, il sera pris en compte la date de réception par Croisières d'exception du courrier adressé par le client. Pour bénéficier des garanties de l'assurance, tout client qui annulerait son voyage devra avoir réglé la totalité des frais d'annulation qui lui seront ensuite remboursés par l'assurance sur présentation d'une facture acquittée. Aucun remboursement ne sera accordé si un participant ne se présente pas à l'embarquement ou, si par suite de non-présentation des documents de voyage (billets de croisière, pièces d'identité, visa, etc.), il se trouve dans l'impossibilité de prendre le départ prévu. Le voyageur ne peut, sauf accord préalable, modifier le déroulement de son voyage ou de son séjour. Les frais résultant des modifications non autorisées resteraient entièrement à sa charge sans qu'il puisse prétendre obtenir le remboursement des prestations dont il n'aurait pas bénéficié.

XII - ANNULATION DU FAIT DE L'ORGANISATEUR

Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si le voyage est annulé pour des raisons liées à la sécurité des voyageurs ou en cas de circonstances de force majeure, indépendantes de la volonté de l'organisateur. C'est notamment le cas si le navire doit modifier son itinéraire ou annuler la croisière dans les cas suivants :

- Pour une situation de guerre dans des régions où le bateau fait escale ;
- En raison de catastrophes naturelles (tempête exceptionnelle, tremblement de terre, périls ou accidents de la mer...), fait du prince, grève générale... ;
- Pour des circonstances échappant au contrôle des armateurs ou du capitaine ;
- Pour la sécurité du navire ;
- Pour sauver des vies humaines ou aider un navire en détresse ;
- Pour d'autres cas d'urgence.

De même le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage intervient pour insuffisance du nombre de participants au plus tard à 21 jours du départ.

Sous réserve de ce qui précède, toute indemnité d'annulation éventuellement due par Croisières d'exception pour un préjudice démontré sera limitée au montant qui aurait été dû par le client en application de l'article XI.

XIII - FORMALITÉS

Dans les brochures de présentation des programmes figurent les formalités administratives et/ou sanitaires nécessaires à l'exécution du voyage (carte d'identité, passeport, visa, vaccination, etc.). Ces formalités administratives et/ou sanitaires indiquées pour chaque pays s'adressent uniquement aux personnes de nationalité française. Pour les autres nationalités, nous consulter avant l'inscription.

XIV - RESPONSABILITÉS

Croisières d'exception est responsable de plein droit à l'égard du client de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci. Toutefois, Croisières d'exception peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit au client, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure. Croisières d'exception déclare par ailleurs disposer d'une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle à hauteur de 1 500 000 €, conforme aux prescriptions de la loi, contractée auprès de HISCOX 12, quai des Queyries – CS 41177 33072 Bordeaux contrat n° PRC0133699.

XV - RÈGLEMENTATIONS ET CONDITIONS GÉNÉRALES DES ARMATEURS ET DES TRANSPORTEURS

Croisières d'exception travaille avec les armateurs suivants : Australis, Azamara, Celebrity, Costa, Croisieur, Cunard, Delphin Cruises, Grands Espaces, Holland America Line, Iceland pro, LMS Croisières, Metropolitan, Lufthansa, MSC, Nicko cruises, Oceania, Princess, Silversea, Skorpis, Star Clipper...

Les conditions générales de ces armateurs sont applicables et accessibles à l'adresse :

<https://www.croisieres-exception.fr/nomdelarmateur.pdf>

Exemple :

<https://www.croisieres-exception.fr/cunard.pdf>

Croisières d'exception travaille avec les compagnies aériennes suivantes : Aeroflot, Air France, ASL Airlines, Austrian, Cathay Pacific, Dragonair, Easyjet, Entair, HOP, Iberia, Icelandair, Joon, Latam, Lufthansa, SAS, Singapore Airlines, Swiss, Thai Airways, TAP, Transavia, Vietnam Airlines...

Les conditions générales de ces compagnies sont applicables et accessibles à l'adresse :

<https://www.croisieres-exception.fr/nomdelacompanie.pdf>

Exemple :

<https://www.croisieres-exception.fr/airfrance.pdf>

Les passagers sont informés que les articles des conditions générales des armateurs et transporteurs relatifs au fonctionnement à bord et les réglementations des transporteurs leur sont opposables. Ces éléments concernent notamment :

- Les obligations des passagers à bord ;
- Les pouvoirs du commandant de bord ;
- Le médecin de bord ;
- Tous les autres aspects du voyage sont régis par les conditions générales de Croisières d'exception.

XVI - VISUELS

Les visuels et les cartes itinéraires de la présente brochure n'ont pas de valeur contractuelle.

XVII - POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Croisières d'exception accorde une grande importance au respect de la vie privée. Nous sommes soucieux du respect de votre vie privée lors de l'utilisation du site www.croisieres-exception.fr et de vos droits en matière de protection et de contrôle des données à caractère personnel. Cette politique explique la manière dont nous traitons les données personnelles vous concernant, comment nous l'utilisons et dans quelles circonstances cette information pourra être divulguée à des tiers. Veuillez noter que nous pourrions être amenés à modifier la présente politique pour tenir compte de notre environnement juridique, économique et social. Toute question ou commentaire en rapport à la présente politique en matière de protection de la vie privée peut être communiqué à Croisières d'exception par courriel à confidentialite@croisieres-exception.fr ou par courrier à l'adresse du siège social précité. Le traitement des données à caractère personnel relatif au site est soumis à la loi française du 6 janvier 1978 (notamment la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel) et, à partir du 25 mai 2018, selon le Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (« GDPR »). Plus d'informations sur le site : <https://www.cnil.fr/fr>

Comment recueillons-nous de l'information ?

Nous obtenons certaines informations et renseignements personnels directement par votre intermédiaire ou par l'intermédiaire de données communiquées par des tierces personnes à qui vous avez donné l'autorisation de nous divulguer de l'information. Aucune donnée à caractère personnel n'est collectée automatiquement par le site. Les seules données que nous traitons sont celles que vous nous communiquez volontairement, par exemple, en remplissant un formulaire de contact ou de demande sur le site, en communiquant avec nous par courrier électronique, etc. Nous pourrions aussi être amenés à traiter des données vous concernant provenant de tiers comme les médias ou les compagnies aériennes ou maritimes. Celles-ci nous sont uniquement communiquées suite à une demande via les formulaires

mis à disposition sur leur site respectif, par des partenaires avec lesquels nous proposons des services conjoints ou des réalisations d'actions marketing communes, par des médias sociaux lorsque vous interagissez avec nous. Nous protégeons toutes les données obtenues auprès de tiers conformément aux pratiques décrites dans la présente charte. Nous recueillons, par exemple :

- Titre, nom, prénom, sexe, adresse domicile/professionnelle (coordonnées postales), courriel, téléphone/mobile, fax, TVA, état civil, fonction, régime linguistique ;
- Données à caractère personnel que vous fournissez comme, par exemple, en demandant un accès à l'espace client sur ce site internet, en correspondance et par téléphone ;
- Données sur vos habitudes de navigation au travers de différents sites internet (exemple parce que notre entreprise fait partie d'un réseau d'annonces) ;
- Caractéristiques des voyages que vous recherchez (critère de recherche).

Les autres données éventuelles collectées automatiquement ne le sont que par des outils statistiques comme, par exemple, votre adresse IP, les pages Web consultées mais restent complètement anonymes.

Utilisation des données

Croisières d'exception utilise vos données pour répondre à des besoins que vous avez générés en visitant notre site. Vos données sont recueillies principalement à des fins contractuelles :

- pour traiter des demandes de renseignements, dans l'exécution d'un contrat que nous avons conclu avec vous ;
- vous fournir les services demandés, enregistrer vos demandes ou questions et y donner suite ;
- pour vous donner un avis de changement à nos services ;
- pour vous transmettre des communications que vous avez demandées et qui peuvent vous intéresser (produits, services...);
- à des fins administratives ou d'affaires ;
- pour améliorer notre site Web de même que nos activités ;
- à des fins publicitaires, inclure de l'information à propos de campagnes (liste des annonces de voyages correspondant à vos critères), des appels à contributions ou promotions de biens et services, et ceci, pour autant que vous y ayez consenti lors de votre inscription ;
- par rapport à nos droits et obligations légales ;
- pour d'autres finalités, mais uniquement avec votre autorisation expresse.

Nous révisons régulièrement la période de sauvegarde de l'information personnelle. Nous conservons vos informations personnelles dans nos systèmes tant que nécessaire pour l'activité concernée ou pour la période prévue dans le contrat que nous avons conclu avec vous.

XVIII - CESSIION DU CONTRAT

Vous avez le droit de céder le présent contrat à un tiers, jusqu'à 7 jours avant le départ, à condition de justifier que le cessionnaire remplit les mêmes conditions que vous pour voyager. Vous restez solidairement responsable du paiement du solde du prix de vente et des frais supplémentaires résultant de la cession, qui seront répercutés sur le montant de votre voyage ainsi que des frais de dossiers s'élevant à 100 € par personne.



Pour plus d'informations, contactez-nous au 01 75 77 87 48, par e-mail à contact@croisieres-exception.fr ou sur www.croisieres-exception.fr